

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 30 mars 2006 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Richard Vermette, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley
Bernard Rodrigue, représentant de St-Philibert
Michel Breton, représentante de Saint-Hilaire-de-Dorset
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie
René Paquet, représentant de Saint-Théophile
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Bruno Reny, représentant de Saint-Prosper
Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René
Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon-de-Beauce
Marco Marois, représentant de Saint-Benoit-Labre
Daniel Fortin, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gabriel Giguère, président et représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement ainsi que Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée.

L'assemblée est ouverte à 19h35.

RÉSOLUTION NO: 3366-06

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant :
L'item 16a) Récupération tubulure d'érablière;
et en y retirant :
L'item 15) Site Web/municipalité.**

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3367-06

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 FÉVRIER 2006

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Daniel Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 février 2006 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 30 mars 2006;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois de février 2006;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de février 2006;
- Le rapport d'opération du système de traitement des eaux de lixiviation signé par Aquatech Société de gestion de l'eau Inc., pour l'année 2005. Ce rapport comprend entre autre : le suivi d'opération et d'entretien, l'interprétation des résultats et les suivis annuels pour l'eau potable, les eaux souterraines et les eaux de surface;
- Le rapport des activités de la Régie pour 2005.

RÉSOLUTION NO: 3368-06

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Reny
APPUYÉ par Monsieur Marco Marois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-600128 à #C-600197 inclusivement, de même que les chèques #C-260050 à #C-260087 inclusivement, pour un déboursé total de 457 376.23\$.

ADOPTÉ

RAPPORTS VERBAUX

Des rapports verbaux sont faits au sujet des divers comités, activités et rencontres qui ont eu lieu depuis la dernière rencontre de ce conseil.

- Congrès 3R MCDQ par Monsieur Pierre Paquet;
- Salon des Technologies Environnementales par Messieurs Roger Turcotte et Gabriel Giguère;
- Visite chez Conporec Inc. par Monsieur Gabriel Giguère;
- Dossier 25^e anniversaire et inauguration par Monsieur Bruno Reny;
- Disposition système informatique par Monsieur Roger Turcotte;
- Formation sur les techniques d'enfouissement par Monsieur Pierre Paquet.

RÉSOLUTION NO: 3369-06

DOSSIER « PLASTIQUE »

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée tenue le 23 février 2006, ce conseil a adopté sa résolution #3356-06 afin d'embaucher Monsieur François Roberge;

CONSIDÉRANT que le travail de Monsieur Roberge était d'essayer de démarrer dans la région un projet de recyclage des pellicules d'emballage agricole et forestier, en faisant appel aux programmes d'aide financière disponibles;

CONSIDÉRANT que Monsieur Roberge a présenté, au comité formé pour ce dossier, son rapport en date du 21 mars 2006;

- CONSIDÉRANT** que compte tenu de la faible quantité de plastique agricole utilisée annuellement au Québec, soit environ 2 000 tonnes métriques, il apparaît difficile pour ce comité d'éventuellement rentabiliser un tel projet;
- CONSIDÉRANT** que ce comité recommande au conseil d'administration de la Régie de clore pour l'instant ce dossier;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE** ce conseil accepte le rapport du comité et ferme pour l'instant ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3370-06

REMERCIEMENTS M. ROBERGE

- CONSIDÉRANT** que Monsieur François Roberge a travaillé sur divers dossiers en 2005 et 2006 pour le compte de la Régie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- QUE** ce conseil adresse à Monsieur Roberge ses plus sincères remerciements pour les services rendus;
- QUE** ce conseil adresse également à Monsieur Roberge ses meilleurs vœux de succès dans son nouvel emploi à la MRC Robert-Cliche.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3371-06

ÉTUDIANTS 2006

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** Monsieur Rosaire Paquet, contremaître, soit autorisé à embaucher deux (2) étudiants pour effectuer divers travaux pour la Régie au cours de la période estivale 2006;
- QUE** les modalités d'embauche soient les mêmes qu'en 2005.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3372-06

NETTOYAGE DU LET

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Reny
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Rosaire Paquet soit autorisé à retenir les services d'un groupe communautaire pour faire le ménage sur le LET au printemps 2006 si besoin il y a.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3373-06

COLLECTE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX 2006

- CONSIDÉRANT** que ce conseil avait autorisé, par sa résolution #3294-05 adoptée le 27 octobre 2005, son secrétaire-trésorier à organiser en 2006 une collecte de résidus domestiques dangereux et autres matières telle que réalisée antérieurement;
- CONSIDÉRANT** que cinq (5) entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des matières dangereuses ont été invité à déposer une offre dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** que trois (3) entreprises ont déposé une offre à la Régie;
- CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remis à chacun des membres de ce conseil;
- CONSIDÉRANT** que l'offre déposée par CRI Environnement Inc. semble la plus avantageuse pour la Régie;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Marco Marois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par CRI Environnement Inc. dans ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3374-06

PEINTURES RÉCUPÉRÉES DU QUÉBEC INC.

- CONSIDÉRANT** que la Régie organise au printemps 2006 une collecte de résidus domestiques dangereux et autres matières;
- CONSIDÉRANT** qu'un prix a été demandé à Peintures Récupérées du Québec Inc. pour venir assister le personnel de la Régie et prendre en charge sur place certaines matières;
- CONSIDÉRANT** qu'en 2005 il en a coûté à la Régie 9 426.29\$ pour le transport et l'entreposage des matières;
- CONSIDÉRANT** que Peintures Récupérées du Québec Inc. demande à la Régie 3 600.00\$ plus les taxes, pour les services pré-cités;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les services de Peintures Récupérées du Québec Inc. soient retenus dans ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3375-06

ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et qu'ils jugent opportun de les accepter;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA Inc.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3376-06

DOSSIER POMPE

CONSIDÉRANT qu'une pompe appartenant à la Régie a été égarée dans le transport au printemps 2005;

CONSIDÉRANT que ce conseil a adopté le 15 décembre 2005 sa résolution #3327-05 autorisant la firme Aquatech Inc. à procéder à l'achat de deux (2) pompes usagées au coût de 400.00\$ l'unité plus les réparations, les taxes et le transport;

CONSIDÉRANT que la firme Aquatech Inc. a informé verbalement la Régie qu'elle avait raté l'opportunité de se procurer les pompes;

CONSIDÉRANT que la firme Aquatech Inc. en a trouvé une autre reconditionnée à neuf au prix de 3 195.00\$ plus les taxes et le transport avec une garantie de six (6) mois et qu'elle en recommande l'achat;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la firme Aquatech Inc. soit autorisée à acheter cette pompe, pour et au nom de la Régie et selon les conditions mentionnées dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3377-06

IDENTIFICATION DES REPRÉSENTANTS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter des plaques d'identification pour chaque représentant siégeant à la table de ce conseil;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3378-06

FORMATION PAR L'AOMGMR

CONSIDÉRANT que l'AOMGMR tiendra le 28 avril 2006 à Québec une journée de formation sur le nouveau règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie d'y assister;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Fortin
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Messieurs Gabriel Giguère, président, et Roger Turcotte, secrétaire-trésorier, soient tous deux autorisés à assister à cette formation;

QUE les frais inhérents soient à la charge de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3379-06

ANALYSE DE CONFORMITÉ DU LET

CONSIDÉRANT que le nouveau règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles est entré en vigueur le 19 janvier 2006;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de procéder à une analyse de conformité de nos installations;

CONSIDÉRANT que la firme André Simard et Associés nous offre ses services dans ce dossier à un coût forfaitaire de 3 000.00\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les services proposés par André Simard et Associés soient retenus dans ce dossier;

QUE les frais inhérents soient payables par le fonds opération – Budget 2006.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3380-06

RÉCUPÉRATION DE TUYAU ÉRABLIÈRE

CONSIDÉRANT que Monsieur Michel Lehoux, technicien au Cégep de Thetford Mines, envisage de récupérer la tubulure utilisée dans les érablières pour fin de recyclage;

CONSIDÉRANT que les services de la Régie ont été sollicités afin de mener à terme ce dossier dans la région;

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu lieu avec les représentants du ministère de l'Environnement à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la Régie accepte de recevoir gratuitement la tubulure d'érablière destinée à la récupération pour une période d'un an renouvelable;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lehoux prendra en charge la tubulure placée au lieu d'enfouissement de la Régie à ses frais;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Vermette
APPUYÉ par Monsieur Marco Marois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire les démarches jugées utiles et nécessaires dans ce dossier.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

- Le secrétaire-trésorier remet à chacun des membres le bilan comptable de la Régie au 31 décembre 2005;
- Extrait de la résolution #2903-03 adoptée le 18 septembre 2003 concernant la facturation des coûts d'achat des bacs de récupération que la Régie a achetés en février 2006 – Résolution #3361-06;

- **Partie de la correspondance que la Régie a fait parvenir à Recyc-Québec concernant la compensation monétaire qui devrait être versée aux municipalités pour assumer les coûts de collecte et de transport des matières recyclables pour 2004 et 2005;**
- **Résolution #3973-06 adoptée le 06 mars 2006 par la municipalité du Village du Lac Poulin à l'effet de confirmer leur adhésion comme membre de la Régie.**
- **Offre de services de la part de Services Sanitaires Denis Fortier Inc. transmise aux municipalités situées dans la MRC des Etchemins relativement à la récupération des appareils contenant des halocarbures.**

RÉSOLUTION NO: 3381-06

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 21h25.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

GABRIEL GIGUÈRE

ROGER TURCOTTE